

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Alain PIERRET à Fatiha ADDA, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ

Membres absents excusés : Alain PIERRET, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN

Membres absents : Amanda ADAM, Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

Point n°7 – Adhésion de nouvelles communes au dispositif intercommunal de Police Municipale et modification du contingent horaire de la ville de Longeville-lès-Metz

Convocation expédiée et affichée le : 1 ^{er} mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 28
33	25	3	pour : 23 contre : 3 Abstention(s) : 2 non votant(s) : 0

Vu la délibération du 30 juin 2005, point n°10, relative à la mise en place d'un dispositif intercommunal de Police Municipale,

Vu la convention passée entre les communes de Le Ban-st-Martin, Longevilles-lès-Metz, Fèves, Hauconcourt, La Maxe, Lorry-les-Metz, Norroy-le-Veneur, Plappeville, Plesnois, Saulny, Semécourt et Woippy définissant les modalités organisationnelles et financières relatives au fonctionnement de ce dispositif,

Vu la convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat signée le 5 janvier 2017,

Considérant le souhait des communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz et Sainte Ruffine d'adhérer à ce dispositif,

Considérant le souhait de la commune de Longeville-lès-Metz d'augmenter son contingent horaire,

Considérant que ces adhésions ne modifieront pas les termes de la convention relative à la mise en commun des agents et de leurs équipements,

Considérant que les heures demandées par les communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz, Sainte Ruffine et de Longeville-lès-Metz seront déduites des heures dédiées à la commune de Woippy,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, trois votes « contre » (René LEUCART, Jacques CLEMENT, Brigitte ZERRES) et deux abstentions (Laurence BURG et Michel MARLIOT),

- d'accepter l'adhésion des communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz et Sainte Ruffine à compter du 1^{er} avril 2019,
- d'accepter la modification du contingent horaire de la commune de Longeville-lès-Metz, à compter du 1^{er} avril 2019,
- de modifier la convention relative à la mise en commun des agents et de leurs équipements,
- de modifier la convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les deux conventions mises à jour.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 8 mars 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190308-DCM07-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2019

Publication : 08/03/2019